

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Création d'une estacade provisoire dans le bras secondaire de Gennevilliers au droit de l'île Saint-Denis.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale WEIL Sophie - Chargée d'opérations

RCS / SIRET

3	8	1	6	6	6	9	2	4	0	0	0	3	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales.	Création d'une estacade provisoire sur la Seine pour les opérations de chargement / déchargement de barges dans le cadre des travaux de construction des lots immobiliers de l'Eco-quartier fluvial de L'île-Saint-Denis par le groupement Pichet-Legendre. Les navires ou barges fréquentant l'ouvrage n'excéderont pas 1 350 tonnes de port en lourd.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans l'objectif de faciliter la logistique fluviale du chantier de l'Ecoquartier de l'île Saint-Denis (évacuation des déblais et approvisionnement du chantier du groupement Pichet-Legendre), il est projeté l'installation d'une estacade provisoire sur la période août 2021 / août 2023. Cet ouvrage a pour dimensions : longueur inférieure à 10 m et largeur 5.76 m.

Le site est d'ores et déjà équipé de 4 ducs d'Albe distants de 25 m pour le stationnement des barges. L'estacade provisoire à créer au point kilométrique 27 en rive droite du bras secondaire de Gennevilliers aura pour fonction le chargement / déchargement des barges à l'aide d'une grue mobile ou d'une pelleuse.

Ce projet a reçu l'accord de VNF qui est favorable au projet. Les études de trajectographie et le test instrumenté réalisés en 2019 par VNF ne démontrent pas d'incompatibilité entre cette installation provisoire et la navigation fluviale dans ce bras secondaire qui reçoit moins de 5% des trafics le long de l'île Saint-Denis. Les navigants, déjà consultés lors de l'installation des pieux du garage à bateaux de l'île Saint-Denis, avaient émis un avis favorable compte tenu de la prépondérance des trafics dans le bras principal de Saint-Denis.

4.2 Objectifs du projet

Compte-tenu des nombreux chantiers à venir d'ici 2023 – 2024 dans le cadre des travaux nécessaires au JOP 2024, l'augmentation des flux routiers induit dans un contexte urbain dense va mécaniquement engendrer du trafic supplémentaire (approvisionnement et évacuation) qui risque de saturer davantage des axes routiers fort fréquentés. C'est pour ne pas augmenter le trafic routier d'une part et compte-tenu de la présence de la Seine en bord de site d'autre part que le groupement Pichet-Legendre (constructeur) s'est engagé et a défini une organisation de chantier visant à utiliser autant que possible la voie d'eau en privilégiant la logistique fluviale pour les besoins des constructions des lots immobiliers. Cet engagement a reçu un accueil favorable de la part des élus locaux.

Enfin, le projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans l'objectif de faciliter la logistique fluviale du chantier de l'Ecoquartier de l'Île Saint-Denis (évacuation des déblais et approvisionnement du chantier), le groupement Pichet-Legendre étudie l'installation d'une estacade provisoire sur la période août 2021 / août 2023.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la mise en œuvre de 4 pieux métalliques de fondation de diamètre 660 mm. Les pieux supportent dans le sens longitudinal à l'écoulement des profilés de type H. Sur ces profilés est fixé un platelage dans le sens transversal à l'écoulement. Sur les côtés, des garde-corps amovibles démontables sont prévus. Deux pieux seront implantés dans le talus au-dessus du niveau de la laisse d'eau de retenue normale. La distance entre ces deux pieux est d'environ 4.80 m (sens longitudinal à l'écoulement). Dans le sens transversal à l'écoulement, la longueur hors tout de l'estacade sera inférieure à 10 m.

L'arase supérieure du platelage est fixé à la cote +25.25 NGF et la sous-face 0.45 m en-dessous soit la cote +24.80 NGF.

La largeur de l'estacade est de 5.76 m hors tout avec une largeur de passage de 5.46 m côté terre-plein. Au droit de l'accès, les terrains seront terrassés pour créer une rampe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois aménagé, l'estacade provisoire est un aménagement nécessaire à la réalisation des travaux de construction. Elle sera déposée à la fin du chantier.

Elle permettra les opérations de chargement / déchargement de barges pour les évacuations et approvisionnements du chantier d'aménagement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un porter-à-connaissance déposé auprès des services de la DRIEE. Lors de l'élaboration de ce document, des échanges ont eu lieu avec les représentants de la DRIEE.

Les rubriques potentiellement concernées par le projet sont la 3.1.1.0 portant sur les ouvrages dans le lit mineur d'un cours d'eau, la 3.1.3.0 portant sur les ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique, la 3.1.5.0 portant sur la destruction de frayères, la 3.2.2.0 portant sur les ouvrages dans le lit majeur d'un cours d'eau. Au regard des dimensions de l'ouvrage, des analyses de sections mouillées, de l'état initial, ces rubriques ont pu être écartées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Pieux de fondations de l'estacade de diamètre 660 mm	4
Platelage - dimensions	Longueur inférieure à 10 m et largeur de 5.76 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Berge de l'île Saint-Denis rive droite
du bras secondaire de Gennevilliers
en amont du pont de l'A86

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 55' 34 " 72 Lat. 02° 19' 58 " 342

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Île Saint-Denis (93 450)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
Indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation de l'estacade est localisé dans la masse d'eau de la Seine. Le bureau d'études ECOSPHERE a réalisé un diagnostic des zones humides de la zone d'étude qui conclut que : « Au final, aucune zone humide fonctionnelle n'a été identifiée sur la zone d'étude ».

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de l'île Saint-Denis est localisée dans la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Natura 2000 la plus proche correspond aux « Sites de Seine-Saint-Denis » (code FR1112013), située à environ 2,3 km à vol d'oiseau de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2.7 km d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En terme d'impact temporaire lié aux travaux, la mise en œuvre des 4 tubes métalliques et leur dépose en fin d'exploitation pourra occasionner une mise en suspension de matériaux le temps de l'opération de vibrofoçage et / ou de battage. Cette opération sera limitée dans le temps puisqu'il faudra compter 1 journée de travaux par tube soit 4 jours de travail. Cela n'excèdera donc pas 1 semaine. Les travaux seront de plus réalisés en dehors de la période de reproduction des poissons.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentielles incidences du projet sur le site Natura 2000 (d = 2.3 km) seront liées aux nuisances sonores engendrées pendant la mise en œuvre des pieux par l'atelier de vibrofonçage des tubes constitué d'une grue à flèche treillis et d'un vibrofonçeur alimenté par un générateur hydraulique. Cette opération qui sera limitée dans le temps, n'est pas de nature à créer des nuisances sonores au-delà d'un rayon de 250 m. En phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'incidence.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de l'Île Saint-Denis est concernée par le risque d'inondation caractérisé par la crue de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'essentiel des impacts négatifs du projet sera dû à la réalisation des travaux et sera donc limité à la durée des travaux estimée à 2 à 3 semaines (août 2021) pour la mise en œuvre et 2 à 3 semaines pour la dépose de l'estacade provisoire (août 2023). Les mesures suivantes seront prises durant la phase chantier afin de limiter les impacts des travaux :

- Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction des poissons ;
- Afin de limiter la mise en suspension des particules fines, seule l'utilisation d'un vibrofonneur à haute fréquence variable sera autorisée.
- Différentes prescriptions seront imposées aux entreprises en charge des travaux pour éviter toute pollution des eaux. Un plan de prévention en cas de pollution sera mis en œuvre pour la phase de chantier (alerte de la Police de l'Eau, mise en place d'un barrage flottant anti-pollution, utilisation d'une pompe à hydrocarbures) ;
- Un avis à la batellerie sera diffusé aux usagers de la voie d'eau pour prévenir des travaux.

Enfin, afin de limiter la chute de matériau entre la barge et l'estacade provisoire, il sera mis en œuvre une jupe. Il sera également apporté un soin particulier au choix de la pelle (utilisation d'une benne étanche pour le déchargement de vrac).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de son emprise, ainsi qu'au regard des faibles incidences potentielles du projet et des mesures mises en œuvre, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

En outre, les incidences du projet sur les crues sont inexistantes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : rapport diagnostic établissant un état des lieux de la zone d'étude avant travaux ainsi qu'une description du projet dans son environnement - LM INGENIERIE - Mars 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à

Saint-Denis

le,

24/03/2021

Signature


Directeur Général Adjoint
David COCHETON

SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT

17-19 avenue de la Métallurgie

93210 Saint-Denis

Tél. 01 49 17 83 60

SA au capital de 4 329 900 €

RCS Bobigny 381 666 924

ANNEXE 1

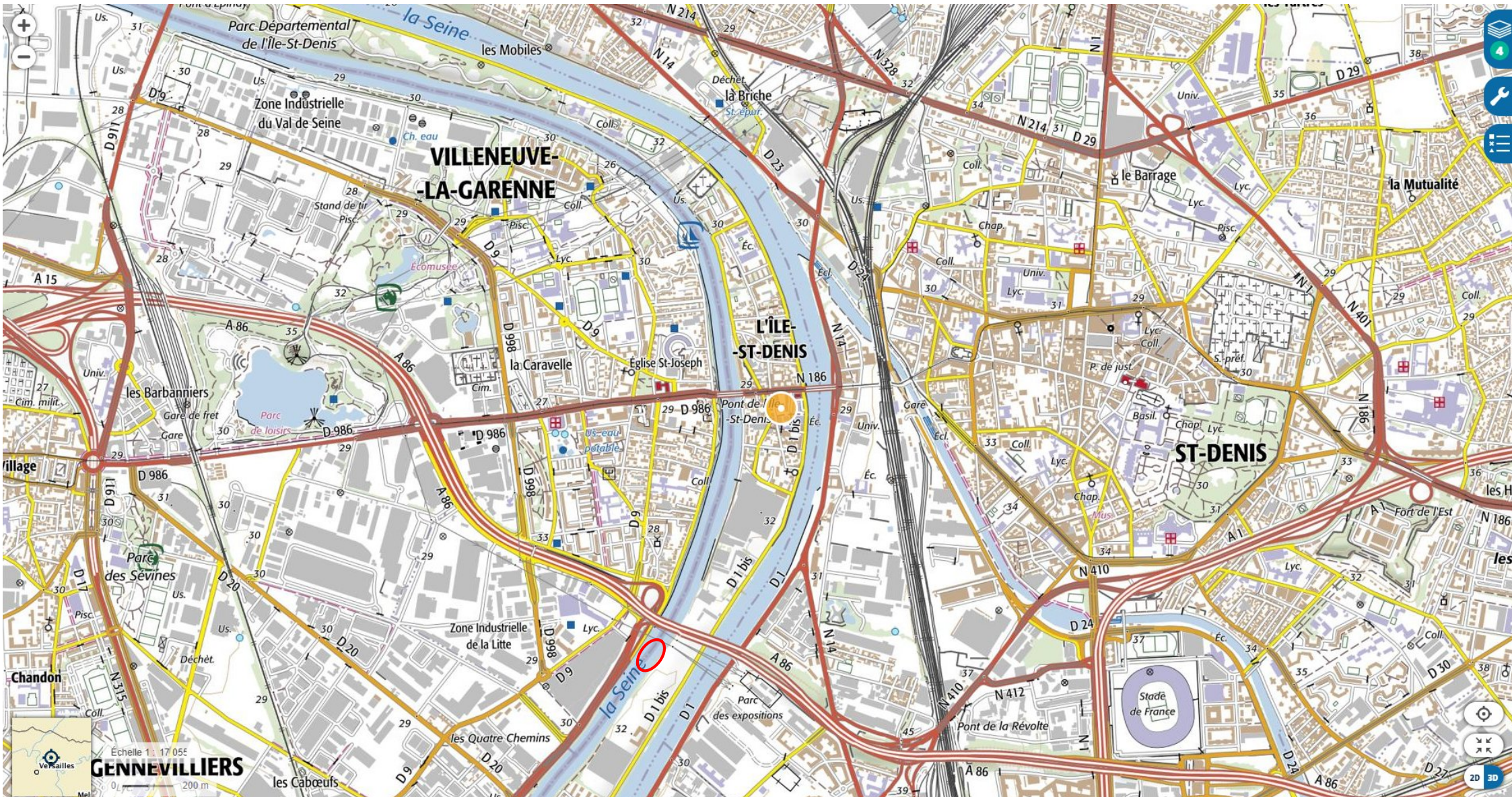
INFORMATIONS NOMINATIVES

ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION DU PROJET

Plan de situation

Projet d'une estacade provisoire dans le bras secondaire de Gennevilliers au droit de l'île Saint-Denis.

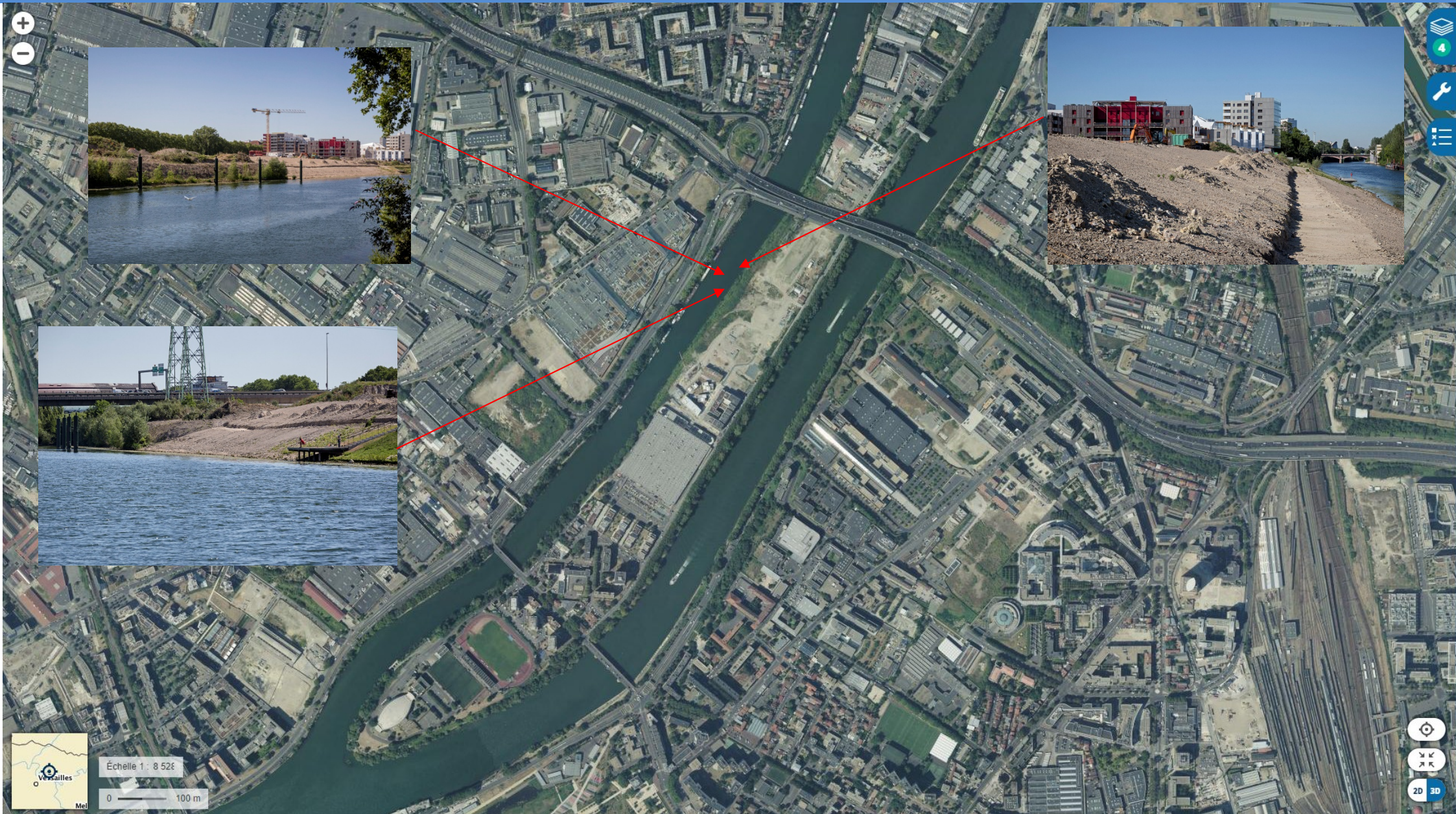


ANNEXE 3

SITE D'IMPLANTATION DU PROJET

Photographies de la zone d'implantation

Projet d'une estacade provisoire dans le bras secondaire de Gennevilliers au droit de l'île Saint-Denis.

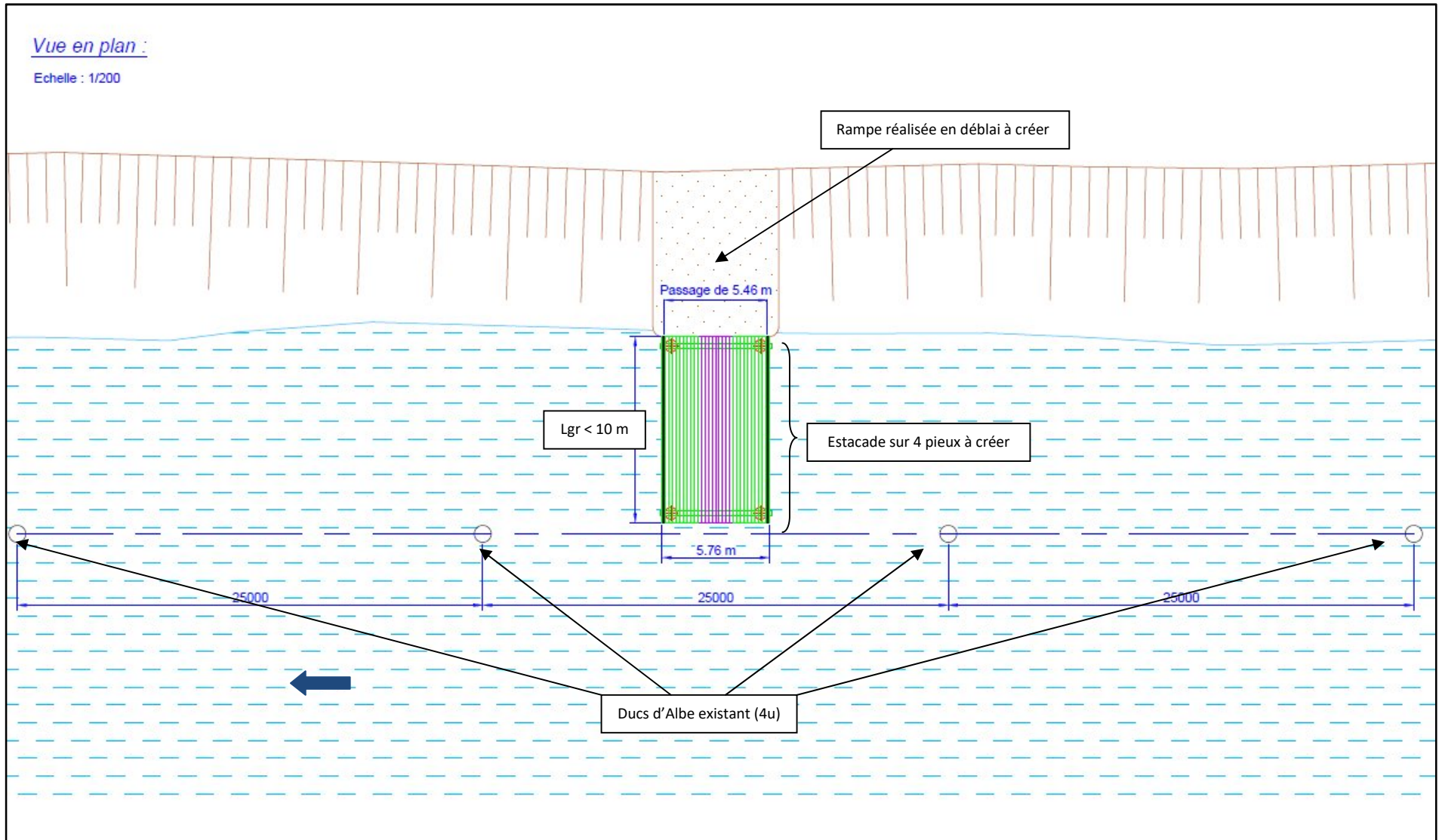


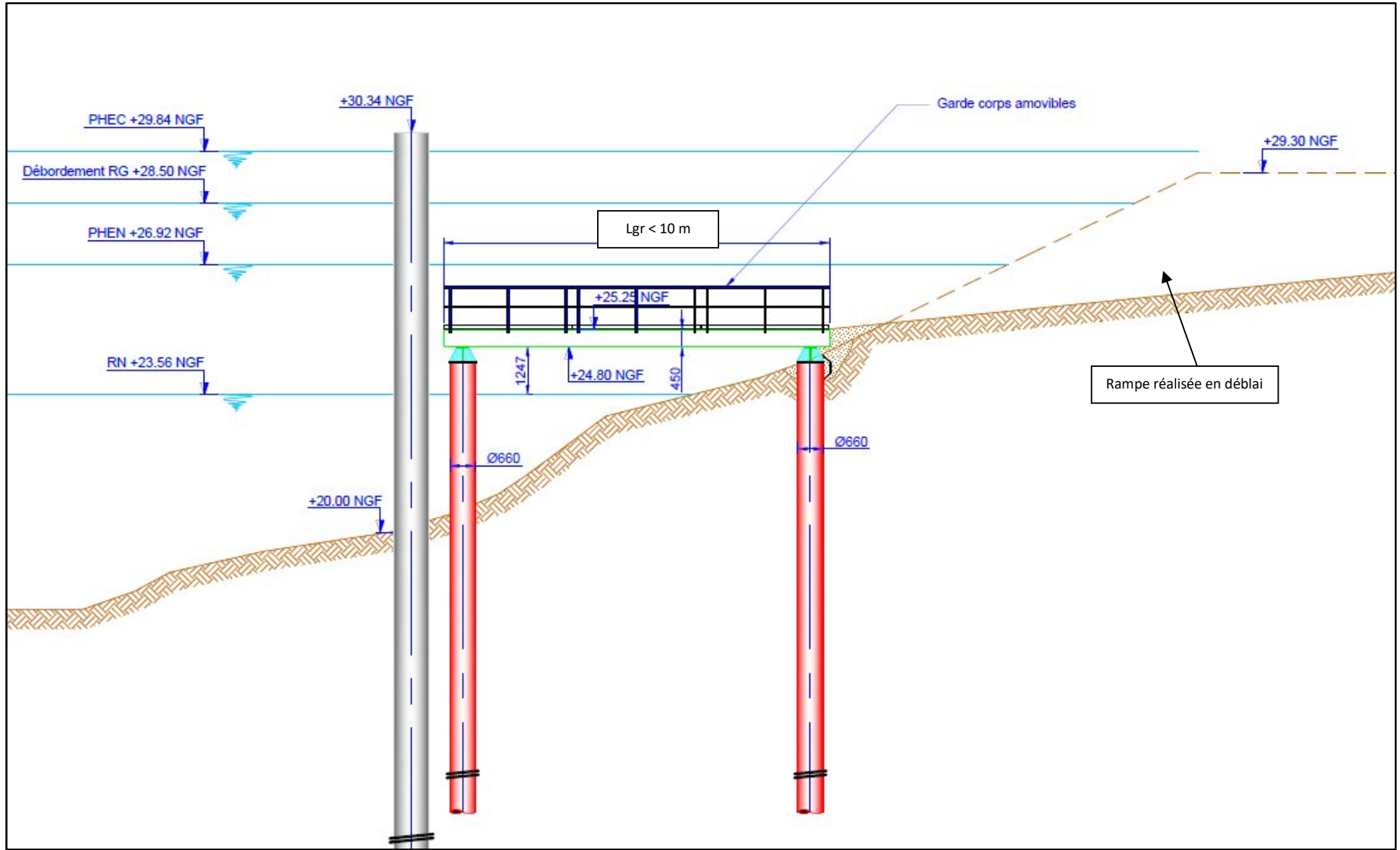
ANNEXE 4

PLAN DES OUVRAGES

Photographies de la zone d'implantation

Projet d'une estacade provisoire dans le bras secondaire de Gennevilliers au droit de l'île Saint-Denis.





ANNEXE 5

PLAN DES ABORDS (SANS OBJET)

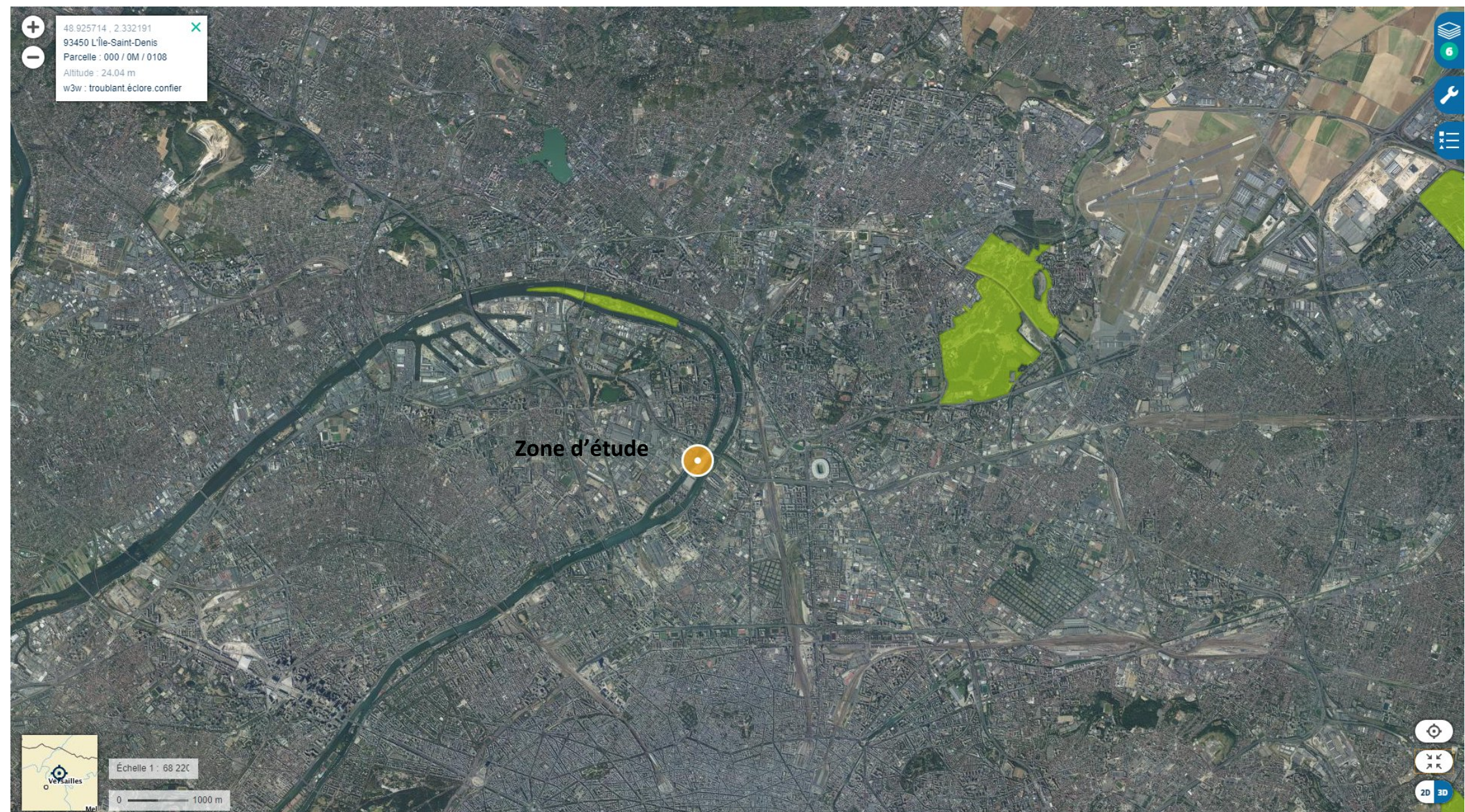
ANNEXE 6

LES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET



Localisation par rapport aux sites Natura 2000

Projet d'une estacade provisoire dans le bras secondaire
de Gennevilliers au droit de l'île Saint-Denis.



ANNEXE 7

RAPPORT DIAGNOSTIC